

## PROCES-VERBAL

### BUREAU

Du 23 avril 2009

**Présents** : - Chantal BEAUQUIN - Dominique BOUDEAU - Philippe BOULANGER - Jean Paul BREMENT - Dimitri BREHERET - Laurent DONNART — Yannick OLIVIER – Jacques PHILIPPE - Eric ROUTARD

**Excusé(s)** : – Laurence BAILLY - Régis GARNIER - Dominique GOBIN

**Invités** : Marie Annick MONNOT – Pascale SIMON– Robert GRELET – Michel JARRET

#### **OUVERTURE (Yannick OLIVIER)**

- ▶ Approbation à l'unanimité du PV du Bureau du jeudi 26 février 2009.
- ▶ Le Président, a reçu la SACEM. Un courrier sera envoyé aux clubs afin de rappeler la mise en applications des règles. Une convention sera établie avec le comité afin de faciliter les démarches administratives des clubs.
- ▶ Le profil du poste Plan Sport Emploi est prêt et l'appel à candidature est lancé. Les entretiens sont prévus en juin et l'embauche en septembre.
- ▶ Le Président accompagné de Jean Paul BREMENT et de Jacques PHILIPPE se sont rendus au Conseil Général, afin de présenter le contrat pluriannuel.
- ▶ Le dossier pluriannuel concernant la Direction Départementale de la Jeunesse et Sports est prêt à être envoyé.

#### **FINANCES (Robert GRELET)**

- ▶ 1<sup>ère</sup> réunion : Il ressort de cette réunion quelques actions à prévoir :
  - Lecture plus directe de la masse salariale
  - Affectation du personnel aux commissions
  - Ventilation analytique
  - Meilleure visibilité des comptes
  - Comptabilité : année civile
  - Plan de trésorerie : meilleure lisibilité des besoins et des possibilités
- ▶ 2<sup>ème</sup> réunion :
  - Evolution du tarif des licences

Le bureau décide, que la prochaine réunion des finances définisse précisément un projet sur lequel le comité directeur se prononcera.

#### **DISPOSITIONS FINANCIERES 2009/2010 (Eric ROUTARD)**

Une nouvelle rubrique : Forfaits D1 (1<sup>ère</sup> phase) et Elite (2<sup>ème</sup> phase).

Indemnité forfaitaire arbitres : 19€ au lieu de 17€.

Le bureau valide à l'unanimité un barème des dispositions sportives : feuilles de marque et saisie résultats.

Le bureau valide les dispositions de la coupe de Loire Atlantique : 9 pour 1 contre 1 abstention :

- Organisation des ¼ de finales : gratuité
- Organisation des ½ finales : 130€
- Organisation des finales : 200€

Paiement tardif :

Article 26 : 10% au-delà de 20 jour de retard

Article 27 : Sanction sportive : - 2pts au classement de toutes les équipes seniors et sans appel possible

Tout dossier restera étudiable par le bureau du Comité.

### **MATCH PRO STAR (Pascale SIMON)**

MACCABIB TEL AVIV / NANCY du 24 septembre 2009.

- Les besoins humains seront importants, pour cela, un appel est lancé sur la mobilisation du Comité Directeur.
- Un appel est fait auprès de tous les partenaires éventuels afin d'obtenir un soutien financier correct.
- L'affichage de l'événement : reste à définir le ou les partenaires qui apparaîtront sur celle-ci
- Prendre contact auprès des institutions : Préfecture – Police Sécurité

### **RECOMPENSES AG 2009 (Dominique BOUDEAU)**

TROPHEE MICHEL AOUSTIN (Fair Play) : dotations aux 3 premiers

CAC 44 : Plaquettes 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> / nombre de licenciés (-100 / 100 à 200 / 200 et plus)

SPORTIVE : trophées de la coupe de Loire Atlantique / Performances coupe de Loire Atlantique / Kakémonos aux champions et aux vainqueurs de la coupe de Loire Atlantique.

DISCIPLINE : des récompenses aux clubs n'ayant pas été sanctionnés de faute technique sont souhaitées.

### **FETE DU MINI BASKET du 24 mai (Marie Annick MONNOT)**

A ce jour : 1000 inscriptions

50 clubs

90 arbitres

La commande des tee-shirts est bouclée.

### **MODIFICATIONS REGLEMENT et STATUT**

**SPORTIVE** : suite à un courrier du club de Clisson demandant le passage de la DM1 à 14 clubs. Après débat le bureau à l'unanimité vote pour le maintien de la DM1 à 12 clubs et confirme l'application du règlement de l'article 66, c'est-à-dire de descente additionnelle, en cas de descente supplémentaires du championnat régional.

Un barrage entre les 8èmes des 2 poules aura lieu afin de pourvoir à des descentes éventuelles supplémentaires.

D2-D3-D4 : seul le 1<sup>er</sup> de chaque poule sera assuré de montée automatique à partir de la saison prochaine.

**CDAMC** : Statut de l'arbitrage : rajout : en D3 D4 un licencié est autorisé à accompagner l'équipe en déplacement afin d'officialiser la rencontre et le club adverse ne peut le refuser.

5 radiations d'arbitres, sont prononcées cette saison.

**DISCIPLINE** : une modification textuelle est prévue sans aucune incidence sur les réglementations actuelles.

15 dossiers disciplinaires : -8 par rapport à la saison dernière. Philippe Boulanger ne peut que regretter une recrudescence des dossiers chez une population de plus en plus jeune.

### **SALLES ET TERRAINS** :

La salle GAMBETTA de St Nazaire, n'est pas classée. En conclusion il est hors de question que des rencontres de championnat se déroulent dans cette salle. Un courrier de désengagement de toute responsabilité, sera envoyé au club du SNOS.

### **QUESTIONS DIVERSES (Yannick OLIVIER)**

Le président constate et regrette qu'aucune convocation n'ait été transmise auprès des clubs cette saison.

La mise en place du calendrier des secrétaires est en cours de préparation pour la saison 2009/2010.

La séance est levée à 23h45

**Le Président**  
Yannick OLIVIER

**Le Secrétaire Général**  
Dominique BOUDEAU

